Le Petit Coléoptère de la ruche *Aethina tumida*

Le Petit Coléoptère (*Aethina tumida*) est un insecte originaire du Sud de l'Afrique. Son cycle reproductif se déroule en partie dans les colonies d'abeilles. Dans les cas graves, il entraîne la perte de la colonie et de la récolte. Compte tenu de sa progression mondiale, l'Europe a mis en place des mesures de protection.

En Europe, le Petit Coléoptère est une maladie à déclaration obligatoire.
Il sera bientôt classé maladie réputée contagieuse (MRC) dans le droit français.

Comment le reconnaître ?

La larve

C'est le stade préjudiciable lorsque son développement se fait dans la ruche. Elle mesure environ 1 cm de longueur. De couleur blanc crème, elle ressemble à la larve de la fausse teigne (Galleria mellonella) mais s'en distingue par la présence de trois paires de pattes antérieures plus longues et par la présence d'épines sur la partie dorsale de chaque anneau.

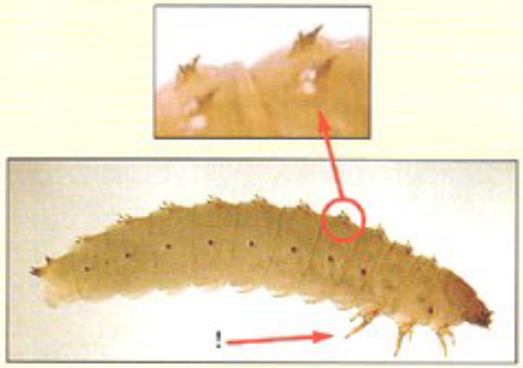

L'adulte

De couleur claire après sa naissance, il devient marron foncé à noir en vieillissant. La tête, le thorax et l'abdomen sont bien distincts.

Comparer la grosseur du petit coléoptère à celle de l'abeille

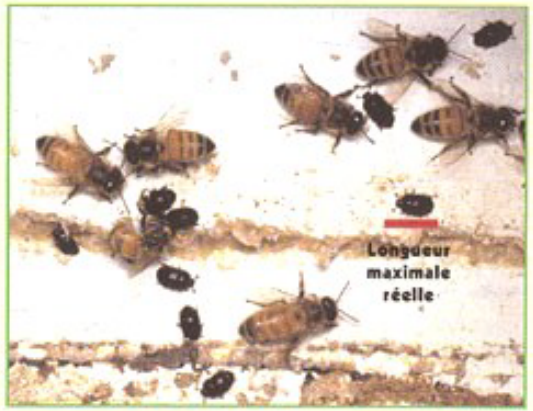

Cycle évolutif

La femelle fécondée pond ses **œufs** (1,5 x 0,25 mm) en amas dans les fissures du bois, au fond des alvéoles…

Le stade larvaire dure 10 à 16 jours.
Les **larves** sont carnassières et s'alimentent de couvain, de pollen, de miel.
Arrivée à maturité, la larve sort de la ruche et s'enfonce de 10 à 30 cm dans le sol où elle réalise sa métamorphose en 15 à 60 jours. Des sols meubles et une température supérieure à 10 °C sont nécessaires.

Durée du cycle : 31 à 81 jours

L'accouplement se fait à l'extérieur de la ruche.
Les **adultes** peuvent voler sur plus de 5 km et infester d'autres colonies.

Conséquences pour la colonie

Les larves creusent des galeries dans les cadres et détruisent le couvain.
Elles excrètent dans le miel qui change de couleur et fermente.
Le risque existe aussi pour le miel stocké dans les mielleries en attente d'extraction.

Surveillance

Lors de la visite sanitaire, il faudra être particulièrement attentif à rechercher le Petit Coléoptère dans les parties non éclairées de la ruche et les anfractuosités du plateau, là où se trouvent des accumulations de déchets non éliminés par les abeilles. Pour cela, sortir tous les rayons et examiner le fond de la ruche.

Conduite à tenir en cas de confirmation de l'infestation

- Alerter les autorités sanitaires (ASA et/ou DDSV).
- Détruire toutes les colonies du rucher infesté. Tuer les abeilles le soir au moyen d'une mèche de soufre introduite au trou de vol qui sera fermé, brûler les abeilles mortes et tous les cadres.
- Désinfecter à la flamme le matériel restant afin de détruire les œufs et les larves du Petit Coléoptère.
- Assainir le sol sur un périmètre de 2 m autour des ruches.
- Recenser et contrôler les ruchers dans un rayon de 5 km autour du rucher infesté.

En cas de destruction des colonies sur ordre de la DDSV, l'éleveur sera indemnisé.

Remerciements : La Santé de l'Abeille, CSL National Bee Unit, L'Abeille de France – SNA, SPMF, Association de Développement de l'Apiculture en Auvergne.